

*Questions orales*

**M. Epp:** En Afghanistan?

**M. Trudeau:** Le député cite le cas de l'Afghanistan. Je déplore tout autant ce qui s'est passé en Afghanistan que certaines choses qui ont eu lieu en Amérique centrale.

**Une voix:** Et la Pologne?

**M. Trudeau:** Nous ne sommes pas une grande puissance. Nous avons ce luxe. Si les députés veulent appuyer les États-Unis en disant que l'Amérique centrale fait partie de leur sphère d'influence, ou en tout cas que les Américains ont des intérêts stratégiques à défendre dans cette région, ils doivent en faire de même pour l'Union soviétique, qui est également une grande puissance.

\* \* \*

[Français]

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'UNE DÉLÉGATION DE  
PARLEMENTAIRES SOVIÉTIQUES

**Mme le Président:** J'ai l'honneur de signaler la distinguée présence dans nos tribunes d'une délégation de parlementaires soviétiques, dirigée par M. Mikhail S. Gorbachev, membre du Politburo du Comité central du Parti communiste et secrétaire du Comité central du Parti communiste.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

[Traduction]

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LE COMPTE RENDU DES  
PROPOS DU PREMIER MINISTRE PAR LES JOURNAUX

**L'hon. Erik Nielsen (chef de l'opposition):** Madame le Président, il est bien possible que l'article du *Star* de Toronto ait été écrit de façon incohérente, et il se peut fort bien que le premier ministre ait raison de dire que ses propos ont été déformés, mais croit-il qu'il soit justifié de dire que les déclarations guerrières du président Reagan autorisent les commentateurs de son gouvernement à dire qu'il est indigne de confiance et que son attitude contrevient à l'approche sans parti pris que le gouvernement canadien devrait adopter, s'il faut l'en croire, face aux deux grandes puissances? S'il dénonce en ces termes le gouvernement Reagan, je me demande s'il serait assez irréflecté pour faire des déclarations du même genre à propos des Soviétiques.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Madame le Président, tout ce que je puis dire, c'est que si le député et son parti sont d'avis qu'il n'y a pas eu la moindre déclaration outrancière de la part de membres du gouvernement Reagan...

**M. Nielsen:** Belliqueuse.

**M. Trudeau:** Oui, madame le Président, y compris l'exemple de l'explosion d'une machine soviétique, peut-être au dessus de la Mer du Nord...

**Une voix:** Une machine soviétique?

• (1500)

**M. Trudeau:** Un engin nucléaire soviétique. S'ils ne croient pas qu'il y ait eu des déclarations outrancières faites par des responsables américains, qui ont dit que les États-Unis pourraient gagner une guerre nucléaire, alors je dirais que leur parti, comme d'habitude, est complètement en désaccord non seulement avec tous les chefs d'États européens que je connais, mais aussi avec la plupart des Canadiens.

\* \* \*

### LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LA PROCÉDURE ILLÉGALE DE RÉARRESTATION

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Hier, la Cour suprême a décidé, par neuf voix contre aucune, que la réarrestation arbitraire immédiate de certains détenus libérés en vertu des dispositions de libération obligatoire, pratiquée par la Commission nationale des libérations conditionnelles, est totalement illégale. Compte tenu de cette décision, à laquelle on pouvait s'attendre, quelle mesure le ministre envisage-t-il de proposer à la Chambre pour assurer une base législative solide à la réarrestation immédiate, pour énoncer clairement, tout en reconnaissant qu'il est très difficile de prévoir la violence, les critères à appliquer et permettre un examen judiciaire complet de chaque cas?

**L'hon. Bob Kaplan (solliciteur général du Canada):** Madame le Président, le député laisse entendre que la décision de la Cour suprême du Canada a été facile. Je lui rappellerai que des décisions contradictoires avaient été rendues par les cours d'appel et la Cour fédérale. C'est pour cette raison que la Cour suprême a accepté d'entendre l'affaire.

En ce qui concerne les mesures législatives visant à donner à la Commission des libérations conditionnelles des pouvoirs de réarrestation immédiate, le député devrait voir ce qui se passe à l'autre endroit, car le projet de loi S-32, qui a été déposé il y a quelque temps, contient maintenant des dispositions qui légalisent la réarrestation immédiate, et constitue un cadre législatif prévoyant même des garanties qui, d'après les avis que j'ai obtenus, sont parfaitement conformes aux exigences de la Charte canadienne des droits et libertés.

LA PRÉSENTATION D'UN PROJET DE LOI

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, il a suffi à la Cour suprême de dix minutes pour en arriver à cette décision.

Au lieu d'essayer d'amender la mesure législative actuellement au Sénat, qui a été unanimement condamnée par les témoins et qui pourrait même être rejetée par le comité du Sénat, le ministre présentera-t-il à la Chambre un projet de loi contenant les éléments essentiels que sont des critères précis et un examen judiciaire complet? Par ailleurs, le ministre peut-il assurer la Chambre que les quelques détenus susceptibles de comportement violent et à qui on a refusé la surveillance obligatoire bénéficieront d'une réadaptation poussée de sorte qu'ils ne présentent pas un risque encore plus grand pour la collectivité du fait de la prolongation de leur détention?